



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 28  
Pour : 21  
Contre : /  
Abstentions : 7  
(opposition)

**Objet :**  
**Correspondant**  
**Défense :**  
**désignation d'un**  
**délégué**

DELIBERATION N° 25

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER  
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE  
S.DARRIGUES donne procuration à L.GUYONNIE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un correspondant Défense doit être nommé dans chaque Commune. Les correspondants Défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de défense.

Ils sont également des interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Aussi, il est proposé de désigner :

. Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

Conformément à l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ce membre par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Se prononce par vote à main levée avec 21 voix pour la candidature de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Monsieur Francis GONZALEZ est désigné correspondant défense.



Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 15 octobre 2021  
Le Maire,

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*